



Commune de 5330 ASSESSE

AUTORISATION PROVINCIALE

Décision relative à une demande d'autorisation

Le Collège communal informe la population que la demande d'autorisation visant la traversée de 3 cours d'eau non classés avec la pose d'un pertuis dans le cadre du projet Vicigal, déposée par la Commune d'Assesse, a été octroyée par le Collège provincial de Namur le 12 juin 2025.

Situation : 3 ruisseaux sans nom, non classés, dans le Bois de Sorinne-la-Longue

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 17/07/2025 au 06/08/2025 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Un recours au Gouvernement peut être exercé contre la présente décision, sur base de l'article R. 78 du Code de l'Eau. Ce recours est introduit dans les vingt jours à partir de la notification de la décision ou à partir de la publication de la décision par la voie administrative. Sous peine d'irrecevabilité, le recours prévu est adressé au Ministre ayant les cours d'eau non navigables dans ses attributions, à l'adresse du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement par recommandé ou par toute autre modalité conférant date certaine, au moyen du formulaire arrêté par le ministre ayant les cours d'eau non navigables dans ses attributions. Le ministre ayant les cours d'eau non navigables dans ses attributions ou son délégué envoie sa décision au requérant dans les cent vingt jours, qui courent à dater du premier jour suivant la réception du recours, ou en cas de pluralité de recours, à dater du premier jour suivant la réception du dernier recours.

A Assesse, le 17/07/2025

Pour le Collège communal,

M. PAULUS

Directrice Générale f.f.



M. MERCIER

Bourgmestre f.f.